

annexé au présent rapport ainsi qu'une liste des publications canadiennes déposées en vertu de l'acte qui protège la propriété littéraire.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DECELLES, *B.G.*
MARTIN J. GRIFFIN, *B.P.*

La Chambre alors s'ajourne.

LOUIS PHILIPPE BRODEUR,
Orateur.

AVIS DE MOTIONS.

M. Clarke—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement a-t-il reçu quelque communication demandant l'autorisation d'ériger un monument ou une plaque commémorative en souvenir du général Montgomery qui a tenté sans succès de prendre d'assaut la ville de Québec en décembre 1771, avec un corps de troupes des Etats-Unis ? Si oui, de qui ?

2. Le gouvernement a-t-il accédé à cette demande ?

3. Le monument ou la plaque commémorative seront-ils érigés sur une propriété appartenant au gouvernement du Canada ?

4. Des pétitions ont-elles été reçues par le gouvernement, s'opposant à l'érection de semblable monument ou plaque ? Si oui, de qui ?

M. Reid—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des pensions ont-elles été payées à des personnes qui ont pris part à la bataille de Windmill, près de Prescott ? Dans l'affirmative, pour quelles raisons ? Si des personnes ont reçu des pensions, quelques-unes d'entre elles sont-elles encore vivantes, et reçoivent-elles toujours ces pensions ?

M. Clarke—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels montants ont été payés jusqu'à date en rapport avec le recensement récemment exécuté au Canada ?

M. Charlton—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre est d'avis que les droits d'importation du Canada devraient être basés sur le principe de la réciprocité, à des conditions compatibles avec les intérêts commerciaux du Canada ; qu'une remise de pas moins de 40 pour 100 du montant des droits imposés devrait être faite sur les articles imposables exportés en Canada par des nations ou contrées admettant en franchise les produits naturels du Canada sur leurs marchés ; et que l'échelle des droits du Canada devrait être élevée suffisamment pour éviter de nuire aux intérêts canadiens dans les cas où une remise de 40 pour 100 ou plus serait faite conformément aux conditions qui précèdent.

M. Bourassa—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous papiers et correspondance échangés entre Son Excellence le Gouverneur général, le gouvernement canadien ou